

Atelier pour réussir l'acoustique intérieure d'une salle

Low-tech, écologie, sobriété

Durée : 2 demi-journées soit 7 heures
Thématique(s) : Acoustique, Biosourcés, Construction durable, Eco-conception
Date : 18 et 19 mars 2027 (matins)
Lieu : Formation à distance (classe virtuelle)
Intervenant(s) :Jean Louis BEAUMIER, Conseiller en acoustique de l'écoconstruction (A pas de velours)

75% des Français évitent les restaurants bruyants et 94% reviennent volontiers dans un lieu de restauration jugé calme (Enquête OpinionWay Janvier 2023).
86% des élèves du secondaire estiment qu'il y a trop de bruit dans leur établissement scolaire et 89% témoignent que la cantine est le lieu le plus bruyant (Enquête OpinionWay Janvier 2021).

3 grandes orientations pour cette formation :
mettre l'accent sur la recherche du confort d'usage, au-delà du simple contrôle de la réverbération des locaux
présentation de solutions "low-tech" de conception de produits, et qui ne passent donc pas par l'emploi de dispositifs industriels
mise à disposition de nouveaux outils de calculs composés par l'intervenant pour simplifier le travail

L'atelier est orienté « pratique ». Les bases physiques des sons et de la propagation, les formules de calcul acoustique, sont abordées mais ne sont pas développées. Le but est de donner des clés d'action pour des applications concrètes.

Programme de formation

La correction acoustique (acoustique intérieure), pourquoi faire ?
Différence entre correction acoustique et isolation acoustique

Les situations acoustiques et les possibilités d'action
Cas complexes et cas simples

La démarche low-tech : concept et déclinaison dans le domaine acoustique

La nature des sons
fréquence
niveau sonore
propagation des sons dans l'espace

Les principes de la correction acoustique
absorption
réflexion
indices et valeurs

Exercices pratiques
Etude de cas : acoustique intérieure d'un local en projet Temps de réverbération cible, réglementation, calculs, choix des produits, règles de mise en œuvre

Etude de cas : correction acoustique d'un local existant Mesure du Temps de réverbération, objectif à atteindre, calculs, choix des produits, règles de mise en œuvre

Les produits de correction acoustique, matériaux bruts et produits manufacturés
produits de construction et produits rapportés, nature et performances
la place des bio-sourcés et des produits à base de bois en correction acoustique

Des exemples de solutions low-tech mises en œuvre sans recours à des dispositifs industriels

Acoustique intérieure de divers types de locaux, échanges et retours d'expériences

Réverbération et confort acoustique : au-delà du Temps de réverbération
niveau sonore excessif
déséquilibre de l'ambiance sonore
demande acoustique ponctuelle sur une partie de local

Objectifs de formation

- Comprendre les grands principes du traitement intérieur des locaux
- Être capable d'étudier et de mettre en œuvre des solutions acoustiques dans le neuf et dans l'existant
- Intégrer la démarche Low-tech et la dimension écologique dans les projets

Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

Évaluation et validation

- Auto-évaluation des compétences acquises à chaud et à J+60
- Attestation de fin de formation

Durée de la formation

2 demi-journées soit 7 heures

Prérequis de formation

Une pratique professionnelle dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire.

Méthodes pédagogiques de formation

Alternance théorie & pratique : présentation power point, étude de cas concrets, exercices de mise en situation, échanges.
L'ensemble des présentations, ressources & annexes est remis à l'issue de la formation.
Taille du groupe : max. 12 personnes.

Tarifs de la formation

480 € HT soit 576 € TTC
& tarif préférentiel :

- *pour une inscription à 2 ou + : 430 € HT (516 € TTC)*
- *pour les anciens stagiaires DDQE : 380 € HT (456 € TTC)*

Prise en charge pour cette formation

Comment financer ma formation ?
Cette formation est prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-EP, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référentes handicap : nous contacter).

Délai d'accès à la formation

Nous contacter

Dernière mise à jour du programme

30/10/2026

Informations pratiques sur cette formation

Ancien intitulé "L'acoustique intérieure : réduire la résonance d'un local"

Contact de la formation

Sophie Charpentier
03 67 10 47 81
sophie.charpentier@scop-les2rives.eu

Contact inscription
04 72 20 08 95
formation@scop-les2rives.eu